

Département

Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15
Présents 11
Votants 14

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Délibération N°212

**Subvention accordée à
l'association sportive du
collège François Rabelais**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, M. Richard Fonti par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par M. Jean-Louis Dalloni, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin.

Absent non représenté : Monsieur Mehdi Lemaire

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente la demande de participation de l'association sportive du collège François Rabelais, à l'achat de maillots pour les jeunes qui pratiquent les activités proposées le mercredi après-midi. L'association, affiliée à l'UNSS, est animée par les enseignants d'EPS.

Les maillots portent le nom du collège, celui des Communes dont sont originaires les collégiens (Touët, Peille, Peillon, Lucéram, L'Escarène, Blausasc et Berre), et la devise : « *seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

Les 200 maillots, dont l'association va se doter dans 1^{er} temps, sont destinés aux compétitions et rencontres à l'extérieur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 600 Euros à l'association sportive du collège François Rabelais.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

